

Comité National Santé Hygiène Sécurité et Condition de Travail de France Télécom

**Séance du 5 juillet à Paris
au 190 Quai de Jemappes**

Résolution unanime des Représentants du Personnel CGT – CFDT – FO – CFTC – CFE.CGC - Sud

Au regard des témoignages des salariés de FT, du travail de certains CHSCT, et du contenu de rapport annuel d'activité 2006 de la médecine du travail, qui font ressortir les risques psychosociaux en terme de stress, de pression, du mal être ou de risque d'agression physique ou verbale, ainsi que des manifestations de fatigue, démotivation, anxiété, troubles de l'humeur, insomnies dues aux modifications incessantes de l'environnement de travail avec une perte de repères et inquiétude de l'avenir, les représentants au CNSHSCT CFDT, CGC, CFTC, CGT, FO et SUD, déposent ce jour un droit d'alerte concernant la mise en danger de la santé des salariés au sein de France Télécom.

Ils demandent également que les CHSCT se saisissent de ce problème, notamment à partir des actions préconisées par la commission nationale stress depuis 2000.

Les représentants du CNSHSCT demandent que le stress reconnu comme un risque professionnel, soit analysé et évalué au même titre que tous les risques et intégré dans le Document Unique conformément à la réglementation en vigueur Art L.230-2 du Code du Travail.